

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GHEERAERT Philippe, Maire.

**Présents** : Messieurs GHEERAERT Philippe, GOSSET Jean-Yves, BROUAYE Alain, Mesdames MARTIN Magalie, GONTARCZYK Ludivine, RUBILIANI Nadia et JULIEN Jessyca.

**Absent (e) s excusé (e)s** : Mme TASSART Christelle, Mme GONTARCZYK

**Secrétaire de séance** : Mme RUBILIANI Nadia

**Procurations** : Mme TASSART a donné procuration à M. GOSSET  
Mme GONTARCZYK a donné procuration à Mme MARTIN

#### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 MARS 2025 :**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

#### **- Adoption du Budget 2025-Délibération N°09/2025**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents et représentés,**

**DECIDE** Le Budget Primitif 2025 comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses Prévues : 519 823,00 Euros

Recettes Prévues : 519 823,00 Euros

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses Prévues : 142 914,00 Euros

Recettes Prévues : 142 914,00 Euros

**Soit un budget total de 662 737,00 Euros.**

**VOTE** le Budget Primitif 2025 ainsi équilibré.

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

**- Présentation du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise ». Exercices 2018 à 2023-Délibération N° 10/2025**

Après avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise »,

Après avoir pris connaissance de la réponse de la SPL au dit rapport,

Après en avoir débattu, Le conseil municipal prend acte du rapport définitif et de la réponse annexée, ainsi que des débats qui ont suivis.

**Questions Diverses :**

- Phase n°02 du diagnostic assainissement : une demande de subvention pour l'élaboration de la phase 2 : réalisation de campagnes de mesures des débits et des pollutions a été déposée à l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Le coût a été réajusté au montant de 9 872.50 € HT.
- Compétence assainissement : la commune souhaite conserver la compétence assainissement dans un premier temps et retarder le transfert à la CCOP.
- Un devis pour le carrelage de la salle multifonction est à solliciter.
- Un nettoyage complet de la mairie et de la salle multifonction est à programmer auprès de Fil multiservices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h20

Le Maire,  
Philippe GHEERAERT

La secrétaire de Séance  
Nadia RUBILIANI